

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le 07/04/2026

ID : 001-210101895-20260330-DEL26_411-DE



N° 26 / 41

Séance du 30 mars 2026

Nombre de
Membres

En Exercice : 15
Présents : 15
Procuration : 0
Votants : 15
Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à 18H.30, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ**

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 24 mars 2026

Membres présents : Mmes MM. BALAGHNI Samir, BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, DEROBERT Magali, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, GRATTE Philippe, KREUTNER Stéphanie (arrivée à 18h49), MOSINI Patricia, MOSSAZ Denis, NICULESCU Christian, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie.

Absent(e)s ou excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Bernard FOUCART

Objet : Convention d'accompagnement avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain – Assistance pour la consultation d'un accord cadre de travaux d'entretien de voirie

Monsieur le Maire rappelle que le marché accord-cadre de travaux portant sur les travaux sur la voirie et les réseaux – Période 2022-2026, conclu avec la Société EIFFAGE – VALSERHONE, arrive à son terme et qu'il y a lieu de procéder au lancement d'une nouvelle procédure pour le même objet – travaux sur la voirie et les réseaux, pour une nouvelle période de 4 ans.

Au regard de l'importance des travaux, de la durée du marché et de la complexité de la procédure de passation à envisager, il informe qu'un contact a été pris avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle (définition des besoins et recensement des contraintes), l'assistance à la passation du marché de Maîtrise d'œuvre (marché à procédure adaptée) et l'assistance à la passation du marché.

La mission est prévue pour se réaliser dans les termes de la convention en annexe à la présente délibération pour un montant de 3 360 € HT pour les prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Le Conseil Municipal

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

⇒ **Approuve** le projet de passation d'un marché accord-cadre pour les travaux d'entretien de voirie.

⇒ **Approuve** la convention à intervenir avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain dans les conditions définies dans la convention en annexe, pour un montant de 3 360 € HT pour les prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en place et la réalisation de la Convention

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le Secrétaire

Bernard FOUCART

Le Maire,



Denis MOSSAZ